



2015

**INTERVENTIONS DE LA
SOCIÉTÉ CIVILE AU CSA 42**



Rédaction

Secrétariat du Mécanisme de la société Civile (MSC)
pour les relations avec le Comité des Nations Unies
sur la sécurité alimentaire mondiale (CSA)

Siège de la FAO

Rome / Italie

cso4cfs@gmail.com

www.csm4cfs.org

Impression | DIGIGRAPH

Mise en page | Luca Tommasini

Photos | ©FAO | Giuseppe Carotenuto / Giulio Napolitano

Photos | ©Teresa Maisano

Photo de Couverture | ©Luca Tommasini

Avec la contribution de l'Agence de Développement et Coopération Suisse

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION

05 // **Evaluation sommaire de la CSA 42**

06 // **Interventions à la Plénière du CSA**

06// Rapport sur l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)

06// Le CSA et le défi des ODD

07// L'Eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition

09// Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées

10// Le CSA et son rôle dans la promotion de la nutrition

12// Cadre stratégique mondial

12// Résultats du Forum de haut niveau sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés

13// Suivi des décisions du CSA

14// Programme pluriannuel de travail (MYPOW)

14// Événement spécial: "Renforcement des connaissances, développement des compétences et des talents de la jeunesse pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition" (uniquement vidéo)

14// Événement spécial "Construire la résilience pour une sécurité alimentaire et une nutrition durables"

17// Message de bienvenue à la nouvelle Présidente du CSA

18 // **Liste des acronymes**



INTRODUCTION

Cette publication est une compilation des contributions et des messages clés présentés par la société civile lors de la 42e Session plénière du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), qui s'est tenue au siège de la FAO à Rome du 12 au 15 Octobre 2015.

Les contributions à cette publication sont le résultat d'une année de travail acharné et approfondi au sein des Groupes de travail du MSC consacrés aux différents Axes de travail du CSA. Certaines décisions en suspens ont été adoptées au cours de la récente session plénière du CSA, comme par ex. le "Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées" et les recommandations stratégiques sur "L'eau, enjeu pour la sécurité alimentaire et la nutrition", tandis que d'autres sujets seront examinés et débattus au sein du CSA dans les années à venir, comme par exemple la thématique de la Nutrition.

L'élaboration des contributions de la société civile à la réunion annuelle du CSA se fait lors d'intenses séances de travail des Groupes de travail du MSC pendant la période intersessions avant d'être finalisée lors du Forum du MSC, qui s'est tenu les 10 et 11 Octobre 2015, au cours duquel les positions et les messages clés de la société civile ont été consolidées.

Cette compilation a pour but d'être un outil de partage d'informations entre les organisations de la société civile et d'autres acteurs du CSA et souligne l'engagement des mouvements sociaux et des organisations de la société civile au sein du CSA. Elle se veut une contribution supplémentaire de la société civile à la réalisation progressive du droit humain à une alimentation adéquate pour tous.

Novembre 2015



RÉSUMÉ DE L'ÉVALUATION DU CSA 42

L'évaluation préliminaire de la 42e session du CSA est assez positive, comme l'a souligné la déclaration du MSC lors de la plénière finale : les réunions et les processus qui se sont déroulés lors de la 42e session du CSA ont respecté les principes d'inclusivité et d'engagement des mouvements sociaux et des organisations de la société civile. Ceci a été particulièrement le cas lors des longues négociations du cadre de décisions sur l'eau, mais c'est aussi applicable à l'ensemble des autres points inscrits à l'ordre du jour de la session.

S'agissant des résultats de la 42e session : le MSC a exprimé son soutien à l'ensemble des décisions prises par les membres du CSA lors de la 42e session, notamment l'adoption du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition lors des crises prolongées, le cadre de décisions sur l'eau, la révision du cadre de décisions sur le suivi, le Programme de travail pluriannuel, et les décisions d'ordre plus procédurier sur le Cadre stratégique mondiale et la mise en relation des petits exploitants avec les marchés.

S'agissant des points de discussion lors de la 42e session du CSA, la session a donné un aperçu de la diversité des positions existant sur les prochains axes de travail du CSA sur la nutrition et les ODD, ainsi que de la poursuite de l'axe de travail sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés. Les opinions relatives aux modalités d'encouragement de la participation des jeunes se sont révélées assez divergentes, notamment au moment d'examiner le rôle des organisations de jeunes et non pas seulement celui d'individus.

Concernant la marche à suivre, les défis les plus immédiats sont : le financement du CSA et de son Programme de travail pluriannuel ; ceci constitue, selon nous, une question plus politique que financière ; l'application et la mise en œuvre des décisions du CSA, un point qui revêt désormais une impor-

tance capitale pour le Cadre d'action sur les crises prolongées ; le suivi et la reddition de comptes, sur lesquels le CSA a convenu de franchir un grand pas en avant en organisant une session consacrée au suivi des Directives sur les régimes fonciers, lors de sa 43e session.

Outre les défis immédiats, une vision plus stratégique est nécessaire pour le CSA. Le MSC et son propre processus de planification stratégique devront jouer un rôle essentiel dans ce processus ; ils devront en effet défendre et renforcer l'espace de participation de la société civile, évaluer plus en détail le développement du CSA dans le contexte des tendances générales mondiales et articuler une vision du CSA émanant de la société civile lui permettant d'honorer pleinement son mandat en tant que principale plateforme internationale et intergouvernementale ouverte travaillant sur les questions de sécurité alimentaire et de nutrition engagée en faveur de la concrétisation progressive du droit à une alimentation adéquate.

Pour voir la déclaration finale du MSC à la 42me session du CSA cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=jpczRjp1Rp4> (Espagnol)

Pour lire le rapport final de la 42me session du CSA cliquer sur:

<http://www.fao.org/3/a-mo943f.pdf> (Français)





INTERVENTIONS À LA PLÉNIÈRE DU CSA

L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde (SOFI)

Le Rapport sur "L'État de l'insécurité alimentaire dans le monde" (SOFI) est largement utilisé et est considéré comme étant le rapport de référence sur la situation de la faim et de l'insécurité alimentaire à travers le monde. Nous avons été heureux de constater que le Rapport SOFI 2015 s'est amélioré par rapport aux rapports précédents de par le fait qu'il compare explicitement les tendances relatives au retard de croissance avec les tendances relatives à la prévalence de la malnutrition mais aussi parce qu'il insiste sur le fait que la croissance économique doit être inclusive et réalisée à travers des politiques appropriées et des mesures incitatives adaptées.

Cependant, nous tenons à souligner certains problèmes de structure et de résumés des questions constatés dans le Rapport SOFI de cette année:

- // La gravité des problèmes d'insécurité alimentaire et de malnutrition y est sous-estimée.
- // Il y a une insistance excessive sur des solutions partielles et une analyse incomplète des facteurs qui sont les moteurs du changement.
- // En particulier, le débat sur l'agriculture y est déséquilibré, avec trop d'attention accordée aux questions de productivité agricole et de productivisme et pas assez d'attention accordée aux pratiques agroécologiques.
- // De même, la discussion sur le commerce est déséquilibrée, avec une quasi-absence de discussion sur le renforcement de l'efficacité et le soutien apporté aux marchés locaux et aux politiques nationales, qui peuvent pourtant améliorer l'accès à la nourriture locale en se fondant sur une perspective basée sur les droits.

Les lacunes du mode de calcul de la prévalence de la malnutrition, qui forme pourtant le principal indicateur de la faim et de l'insécurité alimentaire à ce jour, sont bien connues et il n'est pas nécessaire de les réitérer ici. Avec l'adoption des ODD, il existe une possibilité d'adopter de meilleures mesures qui sont plus nuancées et plus en harmonie avec la définition de la «sécurité alimentaire», telle que proposée par la FAO.

Ces mesures devraient comprendre:

- // Des indicateurs fondés sur les droits.
- // Une combinaison d'impacts cumulatifs à long terme, comme par exemple le retard de croissance chez les enfants, associés à des impacts à court terme en raison de la volatilité des prix et des catastrophes naturelles ou d'origine humaine.

- // Des mesures alignées avec la disponibilité, l'accès, la consommation et la stabilité des approvisionnements alimentaires.
- // Des indicateurs basés sur l'expérience qui permettent d'identifier les lacunes de la qualité alimentaire, la pertinence culturelle des aliments disponibles ainsi que les lacunes à court terme ou encore les carences caloriques sévères à long terme.

En outre, nous espérons que les futurs rapports SOFI incluront des données ventilées afin de démontrer les impacts différenciés sur les différents groupes (comme par exemple les impacts sur les hommes par rapport aux femmes, les nourrissons par rapport aux enfants voire par rapport à d'autres groupes d'âge) et les indicateurs de la suralimentation, en particulier la consommation excessive d'aliments ultra-raffinés qui peuvent entraîner des maladies non transmissibles. Enfin, la participation de la société civile dans la préparation des rapports SOFI permettra de garantir que le cadrage est approprié et qu'il reflète l'expérience des personnes qui souffrent de la faim et de la malnutrition.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur: <https://www.youtube.com/watch?v=X8-5CU14H8s> (Anglais)

Le CSA et le défi du ODD

Les OSC qui travaillent au sein du MSC, ont pris connaissance des Objectifs du Développement Durables 2030 (ODD), récemment approuvés et se félicitent des objectifs ambitieux que sont l'éradication de la faim et de toutes les formes de malnutrition, ainsi que les autres objectifs qui seront fondamentaux pour la sécurité alimentaire et la nutrition. En tant que MSC nous engageons dans ce processus, qui permettra de discuter et de concevoir le rôle que le CSA pourrait jouer dans la voie à suivre du Programme ODD.

Dans ce contexte, le MSC tient à souligner les questions clés suivantes qui sont essentielles dans la discussion du rôle joué par le CSA dans la mise en œuvre des objectifs de développement durable liés à l'alimentation :

- 1// Afin de concrétiser la vision ambitieuse de l'éradication de la faim, nous avons besoin d'actions ambitieuses et de politiques plus cohérentes de la part des gouvernements et des organisations internationales. Le CSA est la plus unique des plateformes de l'ONU sur la gouvernance mondiale pour discuter de la sécurité alimentaire et de la nutrition, ainsi qu'un espace de premier plan pour la formulation des politiques alimentaires. Par conséquent, le CSA est l'organisation la plus logique et la plus appropriée pour coordonner et assurer le suivi des actions sur la sécurité alimentaire et la nutrition, ainsi que pour apporter un soutien aux pays dans la formulation



et la mise en oeuvre de politiques qui permettront l'éradication de la faim. Nous avons besoin d'un CSA qui joue un rôle majeur dans le domaine de l'amélioration de la cohérence des politiques, de la coordination et la reddition de comptes à tous les niveaux et qui aide les pays à réaliser le droit à l'alimentation et à la nutrition pour tous. Si le CSA ne joue pas ce rôle majeur, nous ne parviendrons pas à réaliser l'objectif de "Zéro Faim". Cela nécessite également d'augmenter les ressources du CSA pour répondre à ces attentes.

2// Les ODD sont censés être ancrés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, mais les ODD ne sont pas centrés sur une approche fondée sur les droits humains et le droit à l'alimentation n'est pas mentionné dans l'Objectif n°2. En conséquence, pour les OSC, il est clair que l'approche globale permettant d'atteindre pleinement l'objectif d'éradication de la faim doit se baser sur le droit à l'alimentation et à la nutrition et sur la promotion d'un modèle de gouvernance dans lequel les titulaires de droits sont au premier plan et non pas mis à l'écart dans un vague concept qui ne connaît que des "parties prenantes". Il doit être clairement défini que le modèle basé sur "multiples parties-prenantes" ne doit pas et ne devrait pas détourner les Etats de leurs obligations et responsabilités qui leur imposent de respecter, réaliser et promouvoir les droits de leurs citoyens.

3// La mise en oeuvre des ODD doit veiller à ce que le rôle crucial joué par les petits exploitants, en tant que principaux investisseurs dans l'agriculture et en tant que producteurs de la majorité des aliments consommés par la population mondiale, soit placé au centre des débats et que ce rôle soit soutenu par des politiques et des investissements adéquats. La mise en oeuvre des ODD risque de favoriser un modèle conventionnel de développement, dans lequel les petits exploitants sont perçus comme une catégorie improductive et dans lequel les causes structurelles de la faim et de la malnutrition ne sont pas abordées. En tant que cadre de développement global pour le 21^e siècle, les efforts en vue de la mise en oeuvre des objectifs en rapport avec la sécurité alimentaire et la nutrition doivent être inclusifs, dynamiques, transformateurs et ancrés dans la réalité des communautés locales qui, par le biais de l'agroécologie sont tout à fait capables de nourrir la population mondiale et de sauver notre planète du changement climatique.

4// Il existe un risque que la mise en oeuvre du Programme ODD fasse la part belle à l'influence croissante du secteur commercial au détriment de la participation des populations les plus affectées. Le nouveau Programme est biaisé en faveur de modalités d'exécution centrées sur le secteur commercial, faisant la promotion de la privatisation accrue des investissements et des services publics ainsi

que des partenariats public-privé (PPP), ces modèles étant présentés comme la meilleure solution à la faim et l'insécurité alimentaire. Dans les efforts mobilisés pour la mise en oeuvre des ODD, il est primordial de réorienter l'actuel modèle commercial non durable et de tenir compte de des conflits d'intérêts existants mais aussi de garantir de manière adéquate la reddition de comptes au sein des espaces de politiques publiques;

5// Pour finir, l'accent mis sur des indicateurs centrés sur les seules données statistiques peut avoir pour conséquence une dérive technocratique qui s'appuierait sur des statistiques qui ne sont pas susceptibles d'être robustes. Dans le Suivi des progrès réalisés par les programmes de développement, il faut veiller à garantir l'engagement direct des populations les plus affectées. Il est attendu du CSA qu'il élabore un mécanisme de Suivi innovant afin de promouvoir la surveillance et la reddition de comptes, comme étant l'une de ses fonctions essentielles. Le CSA ne pourra pas jouer de rôle dans la mise en oeuvre des ODD s'il n'a pas préalablement mis en place un mécanisme garantissant le suivi et la reddition de comptes vis-à-vis de ses principales décisions et recommandations, en se basant sur la participation directe des populations les plus affectées.

Pour voir la vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=iPYVPq2xwAo> (Anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=qtxfSnIBxY> (Anglais)

Adoption des Recommandations politique pour la Sécurité Alimentaire et la Nutrition

La société civile souhaite soulever trois points essentiels:

Tout d'abord, nous saluons et nous nous félicitons du rapport HLPE "L'eau pour la sécurité alimentaire et la nutrition", ainsi que du fait que le CSA se saisit de cette question cruciale. Ceci est la première fois que le CSA aborde de manière systématique la question de l'eau et des liens entre la réalisation du droit à l'alimentation et du droit à l'eau, ainsi que des implications pour d'autres obligations indivisibles du cadre des Droits humains. Le rapport souligne la valeur de l'eau comme richesse publique commune, ainsi que son rôle central dans les fonctions écosystémiques et les territoires.

Le rapport adopte une structure fondée sur les Droits humains, donne la priorité aux droits et besoins des populations les plus vulnérables et marginalisées, y compris en mettant un accent particulier sur les producteurs d'aliments à petite échelle et les travailleurs de l'industrie ali-



mentaire. Compte tenu de la nature transfrontalière de l'eau, le rapport soulève également la nécessité de reconnaître les obligations extraterritoriales des Etats en matière de Droits humains.

Deuxièmement, la société civile remercie le rapporteur, les délégués gouvernementaux et les autres collègues pour le processus décisionnel inclusif et transparent qui a permis d'élaborer les recommandations du Cadre de décision. Nous sommes heureux de voir figurer dans le texte final du Cadre de décision, de nombreux engagements importants pris par tous les acteurs.

Le Cadre de décision réaffirme les engagements envers la réalisation progressive du Droit à une alimentation adéquate, cet engagement étant un élément central du travail et du mandat du CSA. Il met en avant le droit humain à l'eau comme étant un aspect essentiel de la réalisation du droit à une alimentation suffisante, reconnaissant les multiples dimensions et la diversité des usages de l'eau.

Le Cadre de décision confirme le rôle de la réglementation dans la protection des intérêts publics et reconnaît les fonctions écosystémiques de l'eau. Il accorde clairement la priorité aux populations vulnérables et marginalisées, formulant des recommandations spécifiques pour protéger les femmes et les jeunes filles, ainsi que l'accès à l'eau potable sur le lieu de travail.

Le CSA réformé est un espace unique et dynamique qui a accueilli des discussions et délibérations essentielles pour la réalisation de la Sécurité alimentaire et Nutritionnelle (FSN) et pour la réalisation du droit à une alimentation adéquate. Les nombreux secteurs sociaux de la société civile ont participé activement à tous ces processus, ici à Rome, ainsi que dans leurs pays et territoires respectifs.

Bien que nous soyons satisfaits des résultats de ce Cadre de décision, nous sommes néanmoins inquiet de constater un ralentissement dans

l'élan, l'inspiration et la créativité que le processus de réforme a apporté au CSA.

Ceci nous amène à notre troisième point. Tout comme le CSA, nous avons consacré beaucoup de temps et de ressources pour négocier et nous mettre d'accord sur des formulations. Ce langage est aujourd'hui utilisé pour tenter d'obtenir des dérogations alors que l'intention initiale était de poser les fondations d'une cohérence politique forte vis-à-vis de la sécurité alimentaire et de la nutrition.

Nous sommes préoccupés par ce qui semble être un manque de mémoire institutionnelle dans l'élaboration des politiques par le CSA. Les obligations découlant du Cadre international des Droits humains, et plus particulièrement les droits des femmes ainsi que les droits des peuples autochtones ont été reconnues au sein du système des Nations Unies et réaffirmées dans d'innombrables documents stratégiques du CSA - y compris récemment, dans le Cadre stratégique mondial, adopté hier en séance plénière.

Nous regrettons de devoir rappeler si fréquemment aux membres du CSA les engagements contractés dans d'autres espaces et dont le CSA a maintes fois rappelé qu'ils ont des conséquences directes sur le mandat de cette organisation.

Pour terminer, la société civile affirme son engagement à continuer à travailler avec tous les membres afin d'aider le CSA à réaliser son très important mandat - et nous attendons des décideurs politiques au sein du gouvernement qu'ils fassent tout leur possible pour collaborer avec nous dans la réalisation de ce mandat et qu'ils s'appuient sur les recommandations du rapport HLPE sur l'Eau ainsi que sur le Cadre de décision.

Une fois de plus, nous tenons à saluer le rapport HLPE et le Cadre de décision ainsi que remercier M. Lamaddelena de nous avoir guidés





tout au long d'un long et complexe processus de négociation, faisant preuve de beaucoup de patience, affichant un sens de l'humour et un fort esprit de coopération.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=MxEIAeAvbNU> (Français)

<https://www.youtube.com/watch?v=0tPfiwyoqJo> (Anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=Z8fXIQbAkzU> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=mGFCjoxPgJA> (Anglais)

Adoption du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises prolongées (FFA)

Le MSC est très heureux de soutenir l'approbation du Cadre d'action pour la sécurité alimentaire et la nutrition dans les crises prolongées (FFA). Le Groupe de travail du MSC sur les crises prolongées a été très activement impliqué dans le processus du CSA sur les Crises prolongées depuis sa matérialisation en 2012. Etant membre du Comité de pilotage du CSA et de l'Equipe de soutien technique ainsi qu'à travers sa participation aux consultations électroniques, aux réunions du GTCNL et à la Consultation mondiale en Ethiopie, le Groupe de travail du MSC a pu contribuer de manière importante au processus de préparation du Cadre d'action pour la lutte contre l'insécurité alimentaire lors des situations de crise prolongée, apportant au processus ses expériences, ses opinions, ses convictions et faisant connaître les besoins des communautés vulnérables lors des situations de crises prolongées. Le MSC soutiendra l'approbation du Cadre d'action FFA, mais insistera sur le fait qu'il y a un besoin urgent de veiller à ce que ses principes soient mis en œuvre non seulement de la manière la plus large qui soit mais également de manière efficace.

Nous devons être fiers du Cadre d'action FFA, car il va au delà de l'approche conventionnelle de la résilience, partant d'une approche holistique et d'une compréhension globale ainsi que d'un examen des racines et des causes sous-jacentes de l'insécurité alimentaire et de la sous-nutrition. Lors de la promotion de son application, nous devons nous assurer que l'accent mis sur les causes sous-jacentes n'est pas perdu et que nous apportons notre soutien aux communautés en situation de crises prolongées, non seulement pour leur permettre de faire face, mais également pour prévenir l'insécurité alimentaire et résoudre les situations d'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Le cadre identifie onze principes d'action, chacun étant essentiel dans la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition et dont chacun exige l'engagement de tous les acteurs. Fort de ce cadre d'action, notre approche devra être de travailler non seulement lors des situations de crise, mais également de nous pencher sur les crises elles-mêmes. Mobiliser la volonté politique doit être la première étape. Toutes les parties prenantes doivent diffuser le Cadre d'action FFA et promouvoir son utilisation dans le développement, la mise en œuvre et le suivi au niveau

mondial, régional, national, local et institutionnel. Le CSA doit élaborer d'urgence une stratégie de communication solide qui préconise la révision des politiques et des actions en cours pour veiller à ce qu'elles soient cohérentes avec le FFA.

Le Suivi est une autre étape clé pour garantir la bonne mise en œuvre du Cadre d'action FFA. L'utilisation et l'application du Cadre d'action FFA au niveau national, régional et mondial doit être Suivi par le CSA. Le CSA doit se conformer à son engagement visant à développer un Mécanisme de Suivi novateur pour superviser la mise en œuvre des actions objectives et convenues par le CSA, y compris dans le cadre du FFA. Une approche participative, fondée sur la communauté est essentielle.

Dans la mise en œuvre du Cadre d'action FFA, une multitude d'acteurs a des rôles importants à jouer. Afin de garantir que les rôles et les responsabilités spécifiques de toutes les parties prenantes soient clairement identifiés, le CSA pourrait organiser un Atelier multipartite de haut niveau au cours duquel les différents rôles et les engagements de chacun pourraient être discutés et convenus.

Les organisations spécialisées des Nations Unies, en particulier mais pas exclusivement, les organisations basées à Rome (FAO, FIDA, PAM), doivent soutenir les efforts volontaires pour mettre en œuvre et utiliser le Cadre d'action FFA. Cela comprend la fourniture de conseils de politique générale, de conseils techniques, d'outils opérationnels et d'une aide financière aux organes de l'Etat, aux autorités locales et aux organisations communautaires pour la planification, la mise en œuvre et le suivi du Cadre d'action FFA.

Nous sommes heureux d'apprendre que les agences basées à Rome renforcent leur coopération autour de la question des crises prolongées et nous espérons que, dans leurs actions de planification et de mise en œuvre, ils construisent un partenariat avec la société civile et les communautés en situation de crises.

L'ensemble du Système des Droits humains des Nations Unies, y compris le Secrétaire général doit agir en tant qu'avocat et catalyseur afin de :

- // prendre en compte la sécurité alimentaire et la nutrition dans les situations de crise prolongée;
- // promouvoir la mise en œuvre du Cadre d'action FFA à travers la révision et le renforcement des politiques et des actions dans les initiatives mondiales et régionales plus larges;
- // contribuer au suivi et à l'évaluation des progrès accomplis.

Compte tenu de leur plus grande influence sur les régions souffrant de crise prolongée, les organismes régionaux, à travers leurs processus existants, doivent intégrer le Cadre d'action FFA dans leurs flux de travail. Ils peuvent aider les pays affectés à travers la fourniture de conseils techniques et d'outils financiers opérationnels.

Comme indiqué dans le Cadre d'action FFA les gouvernements natio-



naux et les entités régionales doivent faciliter et institutionnaliser les processus multi-parties prenantes pour examiner, développer, mettre en œuvre, suivre et harmoniser les politiques et les actions pour lutter contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition dans les crises prolongées. Ces plates-formes garantissent que les politiques et les processus sont appropriés, qu'elles sont prises en charge par un éventail de parties prenantes et qu'elles permettent la circulation de l'information entre la base et les décideurs politiques.

Au niveau mondial, le CSA pourrait superviser la création et le travail d'un groupe de travail technique multi-parties prenantes qui fournirait et faciliterait un soutien à la demande sous la direction des régions et des pays afin d'élaborer, mettre en œuvre et assurer le suivi des politiques et des actions. Ce GT pourrait également compiler les études de cas et diffuser les enseignements tirés de ces expériences.

En ligne avec le Cadre d'action FFA, les parties prenantes doivent faciliter "l'accès au Cadre d'action et sa compréhension par les communautés et les organisations des populations en situation de crises prolongées." Le CSA doit s'engager à soutenir la société civile dans la production de directives simplifiées sur les principes du Cadre d'action FFA, en vue de garantir le consentement libre, préalable et informé des communautés concernées.

Les OSC ont un rôle vital à jouer dans la promotion et l'application du Cadre d'action FFA en aidant à façonner les politiques, la conception et la mise en œuvre des projets, en renforçant les capacités institutionnelles et humaines et en facilitant le transfert des connaissances et de la technologie.

Pour finir, nous, en tant que société civile, célébrons avec vous ici aujourd'hui l'approbation de ce cadre courageux et progressiste qui reflète l'engagement international pour répondre aux besoins des communautés vivant dans des situations de crises prolongées.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=VpfOmaV2vdw> (Anglais)

https://www.youtube.com/watch?v=YGvAEh_MMVc (Anglais)

Le rôle du CSA dans l'amélioration de la nutrition

Il n'est pas généralement reconnu que les agriculteurs à petite échelle, les pêcheurs, les éleveurs, les chasseurs et les cueilleurs, ainsi que les peuples autochtones nourrissent 70% des êtres humains vivant sur la planète. La plupart d'entre eux utilisent des méthodes agroécologiques qui sont abordables, diverses et adaptées aux conditions locales et produisent une nourriture avec des niveaux les plus élevés de micro et macro nutriments. Une bonne nutrition est intimement liée à la fertilité des terres et des étendues d'eau ainsi qu'à la diversité et la qualité nutritionnelle de la nourriture qu'ils produisent.

En conséquence, les producteurs à petite échelle doivent se trouver au cœur de toute stratégie qui remédie aux niveaux inacceptables de



malnutrition et à la vulnérabilité accrue aux conditions climatiques extrêmes. Ils ont également un grand besoin de systèmes de marketing et de distribution assurant non seulement qu'ils consomment une alimentation nutritive mais également qu'ils peuvent mettre des aliments complets et nutritifs à la disposition des consommateurs en insécurité alimentaire, tels que les femmes et les enfants, les travailleurs agricoles, les pauvres urbains, les populations sans-terre, les peuples autochtones et autres populations marginalisées qui sont souvent plus à risque de souffrir de maladies chroniques liées à une mauvaise alimentation.

Rôle

Le CSA est l'organe principal de politique alimentaire en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, il est unique dans sa structure inclusive et dans le niveau de coordination, de cohérence politique et d'engagement collaboratif requis. La méthode de travail du CSA qui se caractérise par une approche holistique et centrée sur les droits, visant à améliorer la sécurité alimentaire, a été présentée comme la voie la plus prometteuse pour l'avenir. Le CSA est donc dans une position unique pour compléter les fonctions normatives de la FAO et de L'OMC, en tant qu'instance de coordination visant à améliorer les politiques et les mesures garantissant que la nutrition reste au cœur du mandat du CSA. L'adoption par le CSA de mécanismes de reddition de compte solides et son inclusion des mouvements sociaux et de la société civile ayant une connaissance directe des systèmes agricoles durables et sains, le rend plus à même de conseiller sur les cadres de travail et les mécanismes de réglementation qui favorisent les droits de producteurs à petite échelle et des consommateurs plutôt que les intérêts et les marges de profit des grandes entreprises. La nutrition étant un domaine pluridimensionnel qui nécessite une approche intersectorielle, reliant l'alimentation, le régime alimentaire et la santé, le CSA nécessite donc l'engagement collectif de nombreux acteurs.



Étapes-clés

Après l'appel de ICN2 (Conférence internationale sur la Nutrition) pour que le CSA prenne un rôle de direction sur la nutrition, les capacités de travail sur la nutrition du CSA doivent être renforcées. Pour cette raison, nous suggérons que le rôle de l'OMC dans le comité consultatif du CSA soit renforcé. Afin d'assurer des liens actifs avec les résultats en matière de santé qui sont sous sa tutelle, l'OMC doit tenir un rôle clair et visible au sein du CSA. Dans son renforcement de capacité, le CSA doit également inclure des points focaux/représentants en nutrition au sein des délégations des pays lors de la Session annuelle du CSA. Nous recommandons également que les délégués du CSA reçoivent une formation sur l'ensemble des questions liées à la nutrition. Pour terminer, nous voudrions rappeler aux États membres ici présents que les documents sur les résultats de ICN2 demande une Décennie internationale d'Action sur la Nutrition.

Préoccupations liées à la promotion des initiatives « multipartites » dans la nutrition et nécessité de disposer de mécanismes de prévention adéquats

Le MSC accueille la décision du CSA de faire de la nutrition une priorité dans ses travaux et de remplir son mandat en tant qu'organe d'harmonisation mondiale en matière de sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition. Nous nous prononcerons plus largement, lors de la VIIe session, sur les modalités selon lesquelles nous attendons du CSA qu'il traite des questions de nutrition. Pour le moment, nous souhaiterions attirer l'attention sur les risques qu'impliquent les dénommés « partenariats » avec le secteur privé – et plus spécifiquement les entreprises – dans le domaine de la nutrition et souligner la nécessité de mettre en place des mécanismes de régulation efficaces afin de protéger le CSA de toute influence indue des entreprises.

Nous sommes fortement préoccupés par la tendance récente à promouvoir les approches « multipartites » pour combattre la faim et la malnutrition, dans le cadre desquelles les entreprises participent sur un pied d'égalité avec les États. Les termes généraux tels que « parties prenantes » et « acteurs non étatiques » effacent les importantes différences entre les acteurs agissant pour l'intérêt public et les acteurs du secteur privé. Cependant, il est essentiel que les rôles différents de ces derniers soient reconnus et qu'ils ne se voient pas conférés une importance et une légitimité égales. Les États ont l'obligation de garantir la participation sociale et de tenir compte des perspectives de la société civile, notamment des groupes les plus affectés par la faim et la malnutrition (les détenteurs de droits) ; il va de soi que les États n'ont pas cette obligation vis-à-vis du secteur privé.

Au vu des préoccupations précédentes, nous souhaiterions rappeler aux États-membres du CSA que :

- 1//** Ils ont la responsabilité de garantir que les décisions prises au sein du CSA – y compris les recommandations formulées en lien avec la promotion de la nutrition aux niveaux régional et national – sont conformes aux obligations qui leur incombent en matière de droits humains et n'ébranlent pas le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition dans leur propre pays et à l'étranger.
- 2//** Ils doivent veiller à ce que les interactions avec le secteur privé et les fondations philanthropiques au niveau du CSA, ainsi que dans le contexte des initiatives aux niveaux régional et national promues par ce dernier, n'entravent pas l'objectif premier du CSA, qui consiste à promouvoir la sécurité alimentaire et la nutrition dans le contexte du droit à une alimentation adéquate et à la nutrition.
- 3//** Ils ont été mandatés par leurs citoyens et doivent, par conséquent, agir dans l'intérêt public, en mettant notamment l'accent sur les besoins et les droits des groupes les plus affectés par la faim et la malnutrition.
- 4//** Les États doivent coopérer les uns avec les autres – y compris dans le contexte du CSA – afin de générer un environnement international propice à la concrétisation des droits humains, en vertu du mandat qui leur est conféré par la Charte des Nations Unies et les instruments des droits humains définis ultérieurement. Ceci implique que les choix politiques faits et promus au sein/par le CSA doivent contribuer à la concrétisation des droits humains pour toutes et tous.

Nous appelons donc les États à :

- 5//** Veiller à ce que les décisions relatives à la conception, la mise en œuvre et le suivi des interventions et des politiques visant à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition restent entre les mains des États. Si les États pourront consulter le secteur privé ou l'impliquer à des fins spécifiques, il est fondamental que l'élaboration des politiques publiques demeure le domaine exclusif des États et soit orientée





vers les besoins et les droits des personnes les plus affectées par la faim et par la malnutrition – et non vers les intérêts des entreprises.

6// Protéger le CSA de toute influence indue des entreprises, notamment en établissant de solides mécanismes de prévention des conflits d'intérêts – tel que défini à la Recommandation 3 du Cadre d'action de la CIN2 – afin d'empêcher et de traiter les conflits d'intérêts potentiels découlant de l'intervention du secteur des entreprises et/ou d'autres organisations promouvant ses intérêts. Les politiques en matière de conflits d'intérêts et les critères d'exclusion ex ante doivent être présents dans tous les travaux des CFS pour garantir que ses actions et ses produits demeurent libres de tout intérêt compromettant la nutrition et la sécurité alimentaire.

7// Mener des évaluations d'impacts – préalables et permanentes – des projets impliquant les entreprises, afin de veiller à ce qu'ils n'aient aucun impact négatif potentiel sur le droit à une alimentation adéquate et à la nutrition et d'autres droits humains, ou favorisent indument les intérêts privés sur ceux publics.

8// Évaluer si les politiques, les initiatives et les approches promues par le CSA et impliquant le secteur des entreprises sont conformes aux droits humains et traitent les causes profondes de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition, et non pas uniquement leurs conséquences. Pour cela, les perspectives et les expériences des groupes les plus affectés par la malnutrition devraient constituer la norme de référence. Ces groupes doivent pouvoir disposer d'un espace pour articuler les problèmes auxquels ils sont confrontés et proposer des solutions aux responsables de l'élaboration des politiques.

9// Introduire des mécanismes de régulation efficaces, aussi bien au niveau national qu'international, afin d'empêcher les entreprises de mener des actions et de commettre des omissions affectant négativement la promotion de systèmes alimentaires et de régimes et durables et la jouissance des droits humains, et de les placer face à leurs responsabilités à ce titre. Ceci passe par la stricte réglementation des pratiques des entreprises en termes de marketing.

Nous vous remercions de nous avoir donné l'occasion de partager nos préoccupations et nos recommandations et espérons que ces dernières seront reprises et débattues plus en détail par les États-membres du CSA, dans le but de protéger l'intégrité du CSA et de veiller à ce que ses décisions et ses recommandations soient centrées sur les droits et les besoins de celles et ceux affectés par la faim et la malnutrition – et non sur les intérêts des entreprises privées.

Pour voir la vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=dFso6rZenAY> (Anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=nlxps1T5RVk> (Anglais)

https://www.youtube.com/watch?v=-gnR_9doTwo (Anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=ZwilkeJPoGQ> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=6Twozpnz2IE> (Anglais)

Cadre Stratégique Mondial (GSF):

// Le GSF forme le cadre général du CSA et représente l'unique document "vivant" (en adaptation constante) du CSA. Cependant, le GSF n'a pas été suffisamment diffusé et nous proposons que les efforts pour mieux le faire connaître soient considérés comme une priorité pour la stratégie de sensibilisation et de communication du CSA.

// Il faut insister sur son importance en tant que cadre général et en tant que référence couvrant toutes les activités du CSA dans le domaine des politiques de sécurité alimentaire et de nutrition au niveau national, régional et mondial.

// Nous voulons rappeler aux gouvernements que le GSF forme également la base et la principale référence pour le mécanisme intégral de Suivi de la mise en oeuvre et l'application des décisions du CSA. Ce point doit également être pris en compte quand nous discutons des questions de Suivi.

// En ce qui concerne le prochain processus d'actualisation du CSA, la mise à jour périodique devrait se faire d'une manière cohérente, sans devoir renégocier le texte adopté. Nous n'accepterons aucune perte de substance du GSF et veillerons à ce que l'intégralité des acquis soit préservé tout comme la cohérence avec l'actuel GSF, qui est fondé sur le cadre des droits humains.

Pour voir la vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

https://www.youtube.com/watch?v=6ussDYe9_R8 (Anglais)

Résultats du Forum de haut niveau sur la mise en relation des petits exploitants avec les marchés

Depuis la 40e Session plénière du CSA, la société civile a insisté sur la nécessité d'analyser de manière plus approfondie les liens entre les petits exploitants et les marchés. Le document de référence préparé au cours de cette année est un bon début mais reste très incohérent. Cette contribution permet de mieux comprendre la pluralité d'un concept comme celui de "marchés".

En tant que paysans, peuples autochtones, pêcheurs, nous formons





nous-mêmes la plus grande et la plus innovante des communautés de chercheurs à travers le monde, étant donné que nous élaborons continuellement de nouvelles façons d'accéder aux marchés et de gérer ces accès.

Le Forum de haut niveau était extrêmement intéressant et a reflété la nature profonde du CSA. Néanmoins la Synthèse de la Présidence à propos de ce forum donne une impression de consensus et d'équilibre entre les différentes idées et approches présentées lors du Forum de haut niveau, sans jamais reconnaître les profondes divergences qui existent au sein du CSA.

Les petits exploitants sont déjà connectés aux marchés et ce sont ces marchés-là qui distribuent 70% de l'alimentation consommée à travers le monde. Malgré cela, ces marchés demeurent "invisibles" étant donné qu'il n'existe pas de données les analysant.

La société civile est satisfaite de disposer d'une année de travail supplémentaire. Ce temps doit être utilisé à bon escient, si nous voulons être en mesure de convenir de recommandations politiques à formuler à la 43e session du CSA. Pour cela, les conditions suivantes doivent être remplies :

- // L'Équipe spéciale doit continuer d'incorporer des données et des analyses supplémentaires (notamment s'agissant des marchés « invisibles »), afin d'élaborer un document de discussion pour le GTCNL. Ce document devrait reconnaître comme il se doit les opinions divergentes et aborder les questions ouvertes posées dans le document de contexte du FHN, lesquelles devront être débattues dans le GTCNL auquel participent activement les gouvernements (ce qui n'a pas été le cas au FHN) : (1) quelles sont les principales questions concernant la relation entre petits exploitants, marchés et sécurité alimentaire devant faire l'objet d'une recherche et d'un débat politique approfondis ? (2) Comment mesurer les bénéfices pour les petits exploitants et l'impact réel sur la sécurité alimentaire des différentes approches pour établir des liens entre les petits exploitants et les marchés ?
- // Un débat et une discussion de deux jours entiers au sein du GTCNL seront nécessaires.
- // La société civile se mobilise pour documenter et partager sa vaste expérience concernant les marchés au service des personnes.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=ka0VEytfFeK4> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=IQ4XGV5PVI> (Anglais)

Suivi des décisions du CSA

Le MSC remercie le GTCNL et son président pour leur travail ardu lors de cette dernière année. Le MSC reconnaît également les efforts réalisés pour mener l'Enquête sur l'efficacité du CSA, à laquelle a contribué



la société civile, bien que nous ayons constaté les limites de sa portée et de sa pertinence.

Le document de réforme du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA) définit la promotion de l'obligation de rendre compte, notamment par le biais d'un mécanisme de suivi novateur, comme l'une des six principales fonctions du CSA. Six ans après la réforme du CSA, on attend toujours l'établissement d'un tel mécanisme de suivi.

Le MSC considère qu'il est impératif que le CSA accomplisse des avancées dans le développement d'un mécanisme de suivi novateur. Sans cela, le CSA est incapable de remplir pleinement son mandat. Nous avons besoin d'un mécanisme novateur qui permette la réflexion, la discussion et l'évaluation des avancées réalisées dans le domaine de la coordination des actions par l'ensemble des acteurs, à différents niveaux. Ce même mécanisme novateur doit garantir la cohérence des politiques, afin d'assurer la concrétisation du droit à une alimentation adéquate. Sans un tel mécanisme, comment saurons-nous que le CSA atteint ses objectifs ? Sans ce mécanisme novateur, le CSA demeurera tronqué et échouera à répondre aux grandes attentes suscitées par sa réforme.

Les OSC ont expliqué en détail que la proposition, telle que présentée lors de la 42e session du CSA, était insuffisante.

Pour cette raison, nous avons proposé d'ajouter des éléments cruciaux au projet de cadre de décisions.

Nous nous félicitons que la 42e session du CSA ait décidé de modifier le cadre de décisions dans ce sens et de prendre d'importantes mesures vers un mécanisme de suivi intégral, y compris par la promotion d'événements nationaux, régionaux et mondiaux consacrés au suivi, et notamment une session mondiale de suivi sur la mise en œuvre des Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts lors de la 43e session du CSA.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

https://www.youtube.com/watch?v=3pUXK_9bRu8 (Anglais)



Programme de Travail pluriannuel (MYPOW)

Le MSC salue le projet de Programme de travail pluriannuel et tient à féliciter le Président du Groupe de travail pour sa facilitation. Nous nous engageons à œuvrer à générer, ensemble, les résultats les plus efficaces à partir du Programme de travail du CSA.

Portant la voix des petits producteurs d'aliments et des personnes les plus touchées par l'insécurité alimentaire et la nutrition, le MSC avait proposé d'inclure à ce Programme de travail pluriannuel deux thèmes cruciaux pour la durabilité des systèmes alimentaires : l'agroécologie et les ressources génétiques. Ces thèmes n'ont pas été repris au motif qu'ils constituaient des sujets contentieux.

C'est étrange, compte tenu que l'objectif même du CSA consiste à traiter toutes les idées en mesure de contribuer à mettre fin à l'insécurité alimentaire et à la malnutrition dans une même enceinte inclusive, et à travailler conjointement à identifier les meilleures. Pour cela, toutes les idées doivent être entendues et explorées, y compris celles objet de divergences. Le MSC maintient donc son engagement à prôner la tenue d'une discussion constructive sur l'agroécologie et les ressources génétiques dans l'enceinte du CSA.

Comme confirmé à la suite de la crise alimentaire mondiale de 2008, le CSA est la principale plateforme internationale de collaboration pour concrétiser notre vision commune de la sécurité alimentaire et de la nutrition pour les peuples du monde. Notre présence collective dans cette salle reflète son importance incontestable.

Nous restons préoccupés par la situation du financement du CSA. Dans nos déclarations, nous avons dit que cela est plutôt une question politique que une question financière, et que l'écart de financement actuel pourrait être facilement atteint par les États membres s'ils le souhaitent.

Le CSA doit rester financés par des fonds publics, pour garantir l'intégrité de l'ensemble du plan de travail adopté par le CSA, plutôt que les États sélectionnent et choisissent les aspects du travail qu'ils veulent soutenir. Nous demandons donc, le financement de base complet du CSA pour réaliser son programme de travail ambitieux, mais très pertinente.

Pour voir la vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=nhGvFuRLc3U> (Anglais)

<https://www.youtube.com/watch?v=rHtibeVNfFk> (Anglais)

Événement spécial: "Renforcement des connaissances, des compétences et développement des talents de la jeunesse"

Il est important de prendre conscience du fait que, quand nous parlons de la jeunesse et de la sécurité alimentaire, nous ne parlons pas simplement d'agriculteurs, mais de petits paysans, de pêcheurs, de consommateurs, d'éleveurs ainsi que des connaissances traditionnelles des



peuples autochtones. Il est inquiétant de constater la faible participation des Etats-membres à cet évènement spécial, alors que, par ailleurs, cette salle a été bondée pendant tout le reste de la semaine.

La jeunesse ne fait pas partie du problème, elle est la solution. Il est nécessaire d'élaborer et de mettre en oeuvre des politiques publiques qui permettent de prévenir et mettre fin à l'émigration forcée que de nombreux jeunes paysans sont obligés de subir en raison des accès restreints à la terre et à cause de l'accaparement foncier agricole qui se poursuit dans de nombreuses régions du monde. Il est urgent d'inclure les jeunes de manière participative dans les processus de prise de décisions. Aujourd'hui, la jeunesse est une composante essentielle pour un avenir meilleur.

Nous, les jeunes, sommes les acteurs de notre propre développement, c'est la raison pour laquelle il est si important de renforcer nos capacités organisationnelles et nos compétences. L'accès à une éducation de haute qualité est fondamentale. Cette éducation devrait et doit reconnaître la pluralité profonde coexistant dans le terme "jeunesse". Il existe de nombreux types de jeunes, avec chacun ses différences de compétences, de capacités, de traditions et de savoirs. Et ils doivent renforcer leur potentiel humain afin de construire un monde plus juste.

Pour voir la vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

https://www.youtube.com/watch?v=Nj_xHRtYPvM (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=Tkn9Fx3JT6I> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=VNpzB9aT-iU> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=GgC3KepOZWQ> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=22rhAbR4Wx4> (Espagnol)

https://www.youtube.com/watch?v=47c93_I0u2E (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=dYKrmouZyqIk> (Espagnol)

<https://www.youtube.com/watch?v=uCN67CNFpak> (Anglais)

Événement spécial sur le Renforcement de la résilience pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable

Introduction

Une nouvelle tendance s'est développée parmi les praticiens du déve-



loppement, à travers un accent mis sur le concept de résilience. Cependant, la valeur et l'efficacité de cette approche pour les communautés dépend de :

- 1// la définition que est donnée au concept de résilience, et
- 2// à quelles politiques et actions ce concept est appliqué

Premièrement, nous devons comprendre que le concept de résilience n'est pas nouveau. Les communautés ont toujours su développer leurs propres mécanismes d'adaptation en résistant aux diverses crises et périétés, en absorbant ou en surmontant les vulnérabilités, les crises, ou leurs manifestations, sans se soucier du terme par lequel on désigne ces stratégies ou bien de l'étiquette qu'on leur accole.

Il faut donc opter pour une approche globale. Dans le présent document, nous identifions quatre exigences essentielles pour renforcer la résilience afin de parvenir à une sécurité alimentaire et nutritionnelle durable :

1) Aborder les causes sous-jacentes de la vulnérabilité et se baser sur une approche fondée sur les droits humains

Le renforcement de la résilience doit inclure des politiques et des actions qui, non seulement, aident les collectivités à faire face ou bien à absorber les «vulnérabilités» et les «crises», mais qui agissent également pour résoudre, résister et prévenir ces crises et leurs manifestations afin qu'elles ne se reproduisent plus.

En conséquence, une approche globale de résilience doit donc:

- // Se concentrer sur les causes immédiates, sous-jacentes et structurelles de la vulnérabilité en général et sur les crises en particulier.
- // Avoir une analyse rigoureuse du contexte, compte tenu de la grande variété des causes, y compris une analyse de la dynamique du pouvoir, des inégalités, des moyens de subsistance, des marchés et d'autres facteurs qui peuvent avoir un impact sur la vulnérabilité
- // Reconnaître que la faim et la malnutrition sont souvent le résultat d'actions délibérées menées par les parties. Les méthodes utilisées pour éroder les systèmes alimentaires et agricoles locaux afin de forcer les populations dans des relations de dépendance incluent:
 - * l'usurpation ou la destruction des ressources naturelles,
 - * la violence pratiquée contre les producteurs de denrées alimentaires,
 - * l'utilisation de blocus
 - * les relations commerciales asymétriques dans le domaine alimentaire
 - * l'utilisation de la nourriture ou de l'eau comme outils ou armes de coercition contre les populations

// Identifier les voies de recours pour la sauvegarde des droits humains des populations quand ces droits sont violés, mais aussi des moyens pour survivre ou faire face aux manifestations de ces violations.

// Adhérer aux principes du "Ne pas nuire" et y faire adhérer les or-

ganisations partenaires. Eviter de créer des systèmes concurrents parallèles qui peuvent accroître le risque de division et de conflit

// Remettre en question les institutions sociales, économiques, et politiques qui soutiennent l'inégalité sociale, engendrant encore plus de vulnérabilité ou de crise (et notamment des conflits), ce qui se traduit par une répartition inégale des charges - le gros de l'effort étant le plus souvent supporté par les populations marginalisées. La répartition inégale des risques est particulièrement vraie dans le cas du changement climatique. Environ 50% des émissions mondiales de CO₂ sont générées par seulement 11% de la population. Mais ceux qui souffrent le plus du changement climatique sont ceux qui ont le moins voix au chapitre et en subissent le gros des conséquences : il est estimé que, d'ici 2100, l'impact sur les pays pauvres se traduira par des pertes de PIB de 12-23 %, alors que dans les pays les plus riches, l'impact sera de l'ordre de 0,1 % pour un bénéfice de 0,9 % du PIB[1]. Un autre exemple est la spéculation alimentaire: quand les riches investisseurs spéculent sur les prix des denrées de base, ce sont les populations les plus pauvres qui paient le plus lourd tribut à la volatilité des prix alimentaires engendrée par cette spéculation.

De toute évidence, les causes varient considérablement entre les contextes. Cependant, il est important d'identifier et d'analyser les facteurs qui sont les moteurs de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle et qui surgissent souvent lors des crises prolongées, comme par exemple les conditions politiques et économiques. Par conséquent, il est nécessaire de réformer les politiques et de mener des actions politiques.

Nous avons besoin:

- // d'une gouvernance décentralisée qui se fonde sur les droits et sur une prise de décision participative
- // de garantir des mécanismes appropriés de reddition de comptes pour toutes les parties prenantes
- // de promouvoir le respect des droits humains et du droit international humanitaire pour tous les acteurs
- // d'accroître la sensibilisation et la capacité des communautés locales

2) Associer les programmes humanitaires et les programmes de développement à long terme

Si nous voulons parvenir à une résilience sur le long terme au sein des communautés, nous devons briser les barrières qui existent entre les organisations humanitaires et les institutions de développement, le financement et les programmes. Cela signifie associer les réponses humanitaires et les réponses économiques.

Ces initiatives doivent inclure:

- // le renforcement d'une production alimentaire locale et diversifiée ainsi que des marchés nationaux et locaux;
- // des mesures de soutien aux petits agriculteurs, notamment à travers un accès aux ressources productives, afin de rendre les communautés moins vulnérables aux crises alimentaires, aux conflits, aux



sièges et à l'absence de frontières sûres, parmi d'autres facteurs

- // le fait d'accorder la priorité aux marchés publics locaux dans les programmes d'aide humanitaire, y compris dans l'utilisation de transferts monétaires et de bons d'achat
- // la mise en place et l'élargissement de réserves alimentaires locales, nationales et régionales
- // la mise en oeuvre de méthodes alternatives de gestion des ressources comme la récolte de l'eau, les banques de semences, l'agriculture urbaine
- // la mise en oeuvre d'un système de protection sociale étendu
- // l'intégration de l'analyse des risques en se basant sur des approches RRC (réduction des risques liés au climat) et des mesures préventives (comme par exemple les systèmes d'alerte précoce, la gestion des risques de catastrophes, la planification de la capacité d'intervention en cas d'urgence et la projection des impacts du changement climatique). La participation des institutions locales dans les programmes de RRC est indispensable. La mise en place de mécanismes pour l'évaluation et la modélisation de la résilience est particulièrement utile lors des investissements dans des mesures de renforcement de la résilience, car ces mécanismes aident à connaître tant le coût que l'impact relatif des différentes initiatives.
- // Les sources de financement doivent être adaptées afin d'être flexibles, disponibles sur le long terme et prévisibles dans leur montant.

3) Associer les connaissances, les priorités et les initiatives locales avec des projets de recherche, la science et la technologie

Les communautés affectées doivent être au coeur des activités de planification et de mise en oeuvre. Afin de soutenir ces communautés, il est nécessaire de:

- // renforcer les capacités des institutions locales
- // se concentrer sur l'identification, la cartographie et le soutien apporté aux initiatives locales ainsi que la réduction des stratégies négatives qui augmentent la vulnérabilité future
- // se concentrer sur les populations marginalisées, notamment les femmes, les jeunes, les petits producteurs, les peuples autochtones, et ceux qui vivent sous l'occupation.

Il existe déjà un certain nombre d'initiatives locales réussies qui travaillent avec succès à renforcer la résilience de leurs populations face à différents obstacles:

- // En Palestine, des milliers d'hectares de terres agricoles palestiniennes ont été rasées et les arbres arrachés par l'occupation israélienne tandis que les terres de nombreux agriculteurs sont constamment sous la menace d'une confiscation par les autorités. La campagne "The Million Tree Campaign" organisée par le mouvement écologiste "Arab Group for the Protection of Nature" soutient la résilience

des agriculteurs dont les moyens de subsistance ont été affectés par l'occupation. Pour cela le Groupe organise la plantations d'arbrisseaux sur les terres dévastées ou sur des terres dont la propriété est menacée par l'empiètement des colonies israéliennes illégales ou par le mur de séparation.

- // Au Bangladesh, l'organisation de base Nabolok[2] aide les agriculteurs à construire la résilience face au changement climatique à travers trois stratégies importantes et interdépendantes :
 - * en premier lieu, ils soutiennent une programmation permettant d'améliorer la connaissance et l'application pratique dans les collectivités afin de limiter les effets du changement climatique;
 - * deuxièmement, ils mènent des recherches sur le terrain afin d'identifier les différents impacts du changement climatique sur les différentes communautés à travers le pays
 - * troisièmement, ils mènent un travail de plaidoyer en vue de renforcer la justice pour les personnes vulnérables au changement climatique au Bangladesh à travers à la diffusion de connaissances et le renforcement de la participation civique dans les processus politiques
- // Les coopératives agricoles sont des modèles commerciaux gérés par la communauté et au service de la communauté. Elles ont été créés comme une forme de résistance aux chocs tant économiques qu'environnementaux. A San Agustín, en Bolivie, les producteurs de quinoa participent aux coopératives agricoles et considèrent cela comme une réponse locale aux processus mondialisés de systèmes alimentaires, ce qui permet aux produits d'être vendus localement pour soutenir la sécurité alimentaire nationale, en dépit de la croissance de la demande étrangère pour le quinoa et ainsi garantir que les agriculteurs reçoivent des bénéfices équitables pour leurs cultures en contournant les intermédiaires[3].

4) Systèmes socio-écologiques avancés et la durabilité

La résilience ne peut être atteinte sans garantir la durabilité environnementale et le développement durable des communautés et des économies. Cela nécessite une approche intégrée entre les systèmes sociaux et les systèmes écologiques, en veillant à ce qu'ils interagissent régulièrement, de manière soutenue et résiliente.

Ceci doit inclure:

- // la fourniture de retours d'information réguliers entre les systèmes écologiques et les systèmes sociaux
- // le soutien à la santé des écosystèmes à travers la préservation et l'utilisation durable des ressources naturelles
- // un accent mis sur l'intégration des connaissances et des pratiques traditionnelles dans les initiatives de développement durable
- // la promotion d'une gouvernance adaptative des communautés et des écosystèmes.



[1] Robert Mendelsohn et al. (2006) "The distributional impact of climate change on rich and poor countries", *Environment and Development Economics* 11: 159–178.

[2] <http://nabolokbd.org/ongoing-projects/>

[3] Andrew Ofstehage (2012). "The construction of an alternative quinoa economy: balancing solidarity, household needs, and profit in San Agustín, Bolivia." *Agriculture and Human Values*, 29:441–454.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=tgHCSpH17k4> (Arabe)

<https://www.youtube.com/watch?v=T8LGnQ4o1NI> (Arabe)

<https://www.youtube.com/watch?v=2ID1x4YyZVs> (Arabe)

<https://www.youtube.com/watch?v=Q04aDgkrdFI> (Arabe)

<https://www.youtube.com/watch?v=4-oLlf7PtJY> (Anglais)

Message de bienvenue à la nouvelle présidente du CSA

Nous profitons de l'occasion pour saluer le travail du Bureau et de la Présidente sortants et notamment, Madame la Présidente, votre énergie, votre engagement et votre capacité à respecter les temps impartis.

Nous félicitons chaleureusement la nouvelle Présidente et le nouveau Bureau et avons hâte de travailler avec vous lors des deux prochaines années.

Madame l'Ambassadrice Gornass, Présidente entrante, nous espérons que vous placerez au centre des processus décisionnels du CSA les voix de celles et ceux les plus affectés par l'insécurité alimentaire et la malnutrition et de celles et ceux qui alimentent réellement le monde : les petits producteurs d'aliments, les artisans-pêcheurs, les peuples autochtones, les sans-terres, les travailleurs agricoles, les victimes d'insécurité alimentaire dans les villes, les femmes et les jeunes.

Nous rappelons l'esprit de la réforme du CSA et soulignons sa modalité de fonctionnement, pour placer les plus exclus de la prise de décisions au centre des discussions.

Depuis sa réforme, le CSA est une plateforme internationale et intergouvernementale traitant des questions de sécurité alimentaire et de nutrition fondée sur les principes d'inclusivité et de participation. Nous espérons que la Présidente et le Bureau travailleront à nos côtés pour défendre et appliquer systématiquement ces principes, à l'avenir, dans l'ensemble des processus et des structures de travail, telles que les Groupes de travail à composition non limitée, le Groupe consultatif et les équipes spéciales.

Nous estimons que l'inclusivité implique non seulement de travailler avec un ensemble général de parties prenantes, mais plutôt de s'engager et de reconnaître les rôles spécifiques des différents acteurs. À cet égard, nous préférons le terme « multiacteurs », qui reconnaît la place centrale des détenteurs de droits, à savoir de ceux qui disposent de droits humains, les détenteurs d'obligations, à savoir les gouvernements, et les tiers. Les décisions prises au CSA devraient avant tout refléter les voix de celles et ceux les plus exclus de la prise de décisions.

Madame la Présidente, nous nous engageons pleinement à prendre part à l'ensemble des processus du CSA et à collaborer avec les membres et les participants du CSA.

Pour voir le vidéo de la contribution du MSC au CSA 42 cliquer sur:

<https://www.youtube.com/watch?v=rzC5zkQl44> (Anglais)



**LISTE DE ACRONYMES :**

- A4A // PROGRAMME D'ACTION POUR LA LUTTE CONTRE L'INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE DANS LES SITUATIONS DE CRISES PROLONGÉES
- CC // COMITÉ DE COORDINATION (MSC)
- CIN2 // DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LA NUTRITION
- CSA // COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE
- DVGT // DIRECTIVES VOLONTAIRES POUR UNE GOUVERNANCE RESPONSABLE DES RÉGIMES FONCIERS APPLICABLES AUX TERRES, AUX PÊCHES ET AUX FORÊTS DANS LE CONTEXTE DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE NATIONALE
- FAO // ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE
- FFA // CADRE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION DANS LES CRISES PROLONGÉES
- FHN // FORUM DE HAUT NIVEAU
- FIDA // FONDS INTERNATIONAL DE DÉVELOPPEMENT AGRICOLE
- GC // GROUPE CONSULTATIF
- GSF // CADRE STRATÉGIQUE MONDIAL
- GT // GRUPO DE TRAVAILLE
- GTCNL // GROUPE DE TRAVAIL À COMPOSITION NON LIMITÉE
- HLPE // PANEL DE EXPERTS DE HAUT NIVEAU
- IAR // INVESTISSEMENT RESPONSABLE DANS L'AGRICULTURE
- MSC // MÉCANISME DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
- ODD // OBJECTIFS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
- OGM // ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉES
- OMC // ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE
- OMS // ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ
- OSC // ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
- ONG // ORGANISATION NON- GOUVERNEMENTALE
- PMA // PROGRAMME ALIMENTAIRE MONDIAL
- PPP // PARTENARIADOS PÚBLICOS-PRIVADOS
- PTPA // PROGRAMME DE TRAVAIL PLUARIANNUEL DU CSA
- SC // SOCIÉTÉ CIVILE



MÉCANISME INTERNATIONAL

MSC

DE LA SOCIÉTÉ CIVILE SUR LA
SÉCURITÉ ALIMENTAIRE ET LA NUTRITION